

DONS

PRÉAMBULE :

Le Centre culturel ARTEM fait la promotion de la culture francophone pour le mieux-être et l'épanouissement des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes de la région témiskamienne. Dans son rôle de promoteur des arts, des artistes et de la culture francophone, le Centre culturel ARTEM cherche à développer et à faire vivre des expériences de qualité qui sont enrichissantes, artistiques et culturelles.

Par l'entremise d'ateliers, d'activités, de spectacles, d'expositions et autres formes de happenings culturels, le Centre culturel ARTEM contribue à la qualité de vie de la population du Témiskaming.

Dans le but de promouvoir la culture francophone, le Centre culturel ARTEM s'est doté d'une politique régissant les demandes de dons.

DÉFINITION :

Un don est une contribution sous forme financière, matérielle ou de temps-ressource accordée à un individu, à un groupe ou à un organisme sans que des retombées publicitaires ne soient exigées.

CRITÈRES DE QUALIFICATION :

Une demande de don sera prise en considération par le Centre culturel ARTEM à condition que :

- a) la demande se situe dans un des créneaux privilégiés;
- b) l'organisme soit une association à but non lucratif;
- c) le don n'excède pas 1 000,00 \$;

- d) le don ne sert pas à combler un déficit;
- e) le don soit d'un montant fixe, et qui peut être payable en plusieurs versements sur une période de 12 mois;
- f) la demande doit parvenir au Centre culturel ARTEM au moins deux mois avant la date où une réponse est attendue;
- g) le récipiendaire doit être en mesure d'augmenter la visibilité du Centre culturel ARTEM.

CRÉNEAUX PRIVILÉGIÉS :

Plusieurs causes sociales et humanitaires requièrent de l'investissement. Le Centre culturel ARTEM choisit d'intervenir prioritairement dans les domaines de l'éducation et de la culture auprès de la communauté francophone témiskamienne.

Dans cette optique, le Centre culturel ARTEM fait la promotion et favorise toute participation, toute activité, toute collaboration qui est axée sur la culture et la langue française. Les demandes de dons devraient donc se classer dans les domaines suivants :

- 1) la culture francophone;
- 2) la tenue d'une activité culturelle francophone pour les aînés et aînées;
- 3) l'appui à un programme culturel francophone ou qui fait la promotion de la culture francophone;
- 4) la cotisation à un organisme francophone municipal, régional, provincial ou national;
- 5) la cotisation à un organisme francophone municipal, régional, provincial ou national qui fait la promotion de la culture francophone;
- 6) la cotisation à un organisme local qui assure la visibilité du Centre culturel ARTEM et qui reçoit deux tiers de l'approbation du conseil d'administration.

Voir « Procédure demande de don »

Formulaire « Demande de don »